

Ville de
Breil sur RoyaDEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers :**

en exercice	19
présents	16
votants	17

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

DELIBERATION**N° 52/2023**

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

**Demande de subventions
pour l'acquisition de deux
biens immobiliers en zone
inondable**

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Suite à l'annulation de la délibération n° 100/2022, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal un nouveau plan de financement pour l'acquisition de deux biens immobiliers en zone inondable.

Le montant de cette opération est de 226 546,20 € HT et se décompose comme suit :

- | | |
|--------------------------------------------------------|--------------|
| ➤ Bien immobilier au 152 avenue des combattants en AFN | 183 700,00 € |
| ➤ Terrains à la Giandola | 46 846,20 € |

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Département, à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide de la Région, à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

(Monsieur André IPERT ne prend pas part au vote)

APPROUVE la demande de subventions au Département et à la Région pour l'acquisition de deux biens immobiliers en zone inondable.

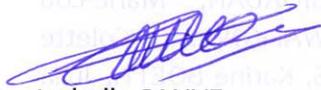
APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE



Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION DE DEUX BIENS IMMOBILIERS EN ZONE INONDABLE

- 152 AV. DES COMBATTANTS EN AFN : 183 700.00 € HT
- TERRAINS DE LA GIANDOLA : 42 846.20 € HT

DEPENSE :

Montant 226 546,20 € HT

RECETTES :

DÉPARTEMENT 50% 113 273,10 €
REGION 30% 67 963,86 €
PART COMMUNE 20% 45 309,24 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 12/04/2023

